

Compte-rendu de CAPD du jeudi 24 mars 2016

Déclarations liminaires et réponses du DASEN

- 1/ Liste d'aptitude pour l'intégration dans le corps de professeur des écoles
- 2/ Congés de formation professionnelle
- 3/ Permutations
- 4/ Recrutement des candidats au stage de préparation au CAPA-SH et au DDEAS
- 5/ Questions diverses

Réponse du DASEN aux déclarations liminaires :

Concernant l'interpellation du SE-Unsa sur **le partenariat avec le Lions Club** : « J'assume complètement cette opération. Elle a rendu un service considérable, en détectant 30% d'élèves avec un problème visuel. Pour la santé de ces élèves la DSDEN poursuivra ce partenariat. » Le SE-Unsa rappelle que la lutte contre l'obésité est également une priorité nationale et demande au directeur académique quelle serait sa position si une chaîne multinationale de restauration rapide ou de soda à base de cola proposaient de financer un programme de lutte contre l'obésité... Réponse du directeur académique : « Je rappelle que l'opération présente s'inscrit dans le cadre d'une convention nationale signée avec le ministère de l'Education Nationale. » Le SE-Unsa demande que cette convention soit portée clairement à la connaissance des directrices et directeurs afin de faire les choses en toute transparence.

Quant à la demande du SE-Unsa, d'accorder **des inéats en surnombre très tôt** ou d'ouvrir une liste complémentaire pour prévenir un déficit d'enseignants à la rentrée, le directeur académique répond tout simplement que ce n'est plus possible. « Le ministère a été très clair là-dessus. Je consens à soumettre à la CAPD du 24 mai, la liste classée au barème des candidats et de puiser dans cette liste dans l'ordre décroissant comme chaque année. Mais je vous signale que la situation de non-remplacement est moins préoccupante cette année que l'année dernière et que pour améliorer encore ce résultat, j'ai proposé la création de 12 nouveaux postes de BD à la rentrée 2016. »

Concernant les besoins pour lutter contre le **décrochage scolaire**, « la création de 20 postes *Plus de maîtres que de classes* permettra de couvrir toutes les écoles REP+ du Gard. C'est un pas de plus dans le bon sens. »

Concernant les conséquences de **l'arrivée de nombreux stagiaires**, s'il souligne que la DSDEN était favorable à la proposition de modifier les supports de stage, le directeur académique répond qu'il faut « se réjouir de voir arriver tant de nouveaux professeurs même si cela nous pose techniquement de nombreux problèmes. Alors oui, je sais que les TD risquent d'être impactés mais par définition, un TD a pour mission de compléter les services qui changent chaque année. »

1/ Liste d'aptitude pour l'intégration dans le corps de professeur des écoles

Après intégration de 13 instituteurs sur les 16 candidats, il restera 67 instituteurs dans le Gard. (Il reste une place pour le Gard pour le CRPE interne)

2/ Congés de formation professionnelle

Dotation de 84 mois et 81 demandes cette année. 7 demandes prioritaires (24 mois) car formation commencée. 78 mois répartis, il reste 6 mois. La DSDEN pense judicieux de garder ces 6 mois car il y aura certainement un désistement et donc la possibilité de faire partir un candidat supplémentaire. Les organisations personnelles souscrivent à cette proposition.

3/ Permutations

Au mouvement inter départemental, la DSDEN a reçu 3 demandes d'annulation. Pour raison médicale. Aucune opposition des organisations syndicales. En raison du calendrier, la/le collègue ayant renoncé à son départ, pourra participer au mouvement mais elle/il perd son poste (BD).

4/ Recrutement des candidats au stage de préparation au CAPA-SH et au DDEEAS

Dans les candidatures au stage CAPA-SH, pas de candidats en option G ni en option E car 1 candidat s'est désisté.

Pour l'option D : 6 départs en formation sur 9 candidats et pour l'option F : 3 départs sur 4 candidats.

1 candidature spontanée en option A mais la collègue s'est désistée.

2 départs en formation sur 4 candidatures diplôme de directeurs établissements d'éducation adaptée et spécialisée.

5/ Questions diverses (question du syndicat, [réponse du DASEN](#), relance et précisions)

1. Concernant les PPMS, pouvez-vous nous confirmer que la demande institutionnelle prévoit bien un seul exercice de simulation pour l'année scolaire 2015-2016 ? « **Les choses ont évolué depuis peu. Il faut bien prévoir désormais 2 exercices de simulation d'intrusion en plus des 2 exercices d'évacuation habituels.** »
2. Avez-vous des informations confirmant un projet de redécoupage des circonscriptions du Gard afin que les personnels impactés puissent en connaître le détail avant l'ouverture du serveur ? « **Oui. Nous n'avons eu le feu vert officiel du ministère qu'en début de semaine. Nous travaillons à informer au plus vite les personnels concernés (ZIL, CPC, etc.) mais ils devraient être peu nombreux. Fondamentalement, les secteurs d'intervention des ZIL ne devraient pas changer mais plutôt leur circo de rattachement. Nous avons voulu remettre de la cohérence entre les secteurs de recrutement des collègues et le découpage des circonscriptions. Je m'engage à communiquer le projet final dès l'ouverture du serveur, mais nous n'avons pas pu aller plus vite.** »
3. L'implantation des conseillers pédagogiques de circonscription décidée en comité technique prend-elle en compte ce nouveau découpage et les besoins des personnels nouvellement répartis ? « **Oui. Le projet final a été élaboré en pleine concertation avec les IEN du Gard concernés.** »
4. A-t-on avancé sur la question de la double implantation de la neuvième circonscription sur Le Vigan et Sommières ? « **Nous sommes en discussion avec le préfet sur cette question et ce dernier n'a pas manqué de nous informer de votre démarche. Nous considérons que votre démarche pourrait accélérer le processus et nous y souscrivons tout à fait mais si la proposition de Sommières de loger la circonscription dans l'ancien collège est bienvenue, il faut encore trouver à remplacer le local de Molières-Cavaillac car il ne sera pas envisageable de payer deux loyers. Nous tentons d'obtenir une partie des locaux de la sous-préfecture du Vigan.** Le SE-Unsa craint que la proposition du maire de Sommières ne dure pas éternellement et craint que le calendrier s'effeuille et que les enseignants du « Sommiérois » ne refassent une rentrée à 1h45 de leur circo. Ne pourrions-nous compter sur Madame le Recteur pour accélérer les choses ? **L'option d'un barycentre géographique pourrait alors revenir sur la table ce qui risque de compliquer les choses.** Le SE-Unsa invite les autres organisations syndicales à nous rejoindre dans cette action car il en va des conditions de travail des enseignants de la circonscription mais aussi de l'intérêt des élèves mais aussi des personnels de la circonscription. Nous rappelons que 2/3 de la population enseignants-élèves est localisée sur le bassin sommiérois et 1/3 sur Le Vigan, d'où la pertinence de la double implantation. Les autres organisations syndicales semblent privilégier la création d'une 14^{ème} circonscription. Compte tenu du temps pris pour le redécoupage actuel, à moins de 4 mois de la fin d'année, Le SE-Unsa pense qu'il faut être réaliste et passer à la vitesse supérieure.
5. Suite à votre lettre aux maires du 15 janvier dernier, quand les écoles auront-elle un retour du rectorat sur les demandes d'entrée ou de sortie dans un dispositif d'expérimentation des nouveaux rythmes scolaires ? « **De nouvelles dispositions sont venues compliquer les choses et il semblerait qu'un nouveau décret fusionnant les dispositifs Peillon et Hamon autorise les communes dérogoatoires à rester dans l'expérimentation sans avoir à redemander chaque année.** » Le SE-Unsa rappelle son opposition au décret d'assouplissement qui induit des week-ends de 2,5 jours et une multitude d'horaires différents dans les écoles ce qui complique considérablement l'organisation des enseignants et des services.

6. Quelle est la date du groupe de travail portant sur la formation des directrices, des directeurs d'écoles en présence des IEN en charge de ce dossier ? « Un groupe de travail vous est proposé le 12 avril 2016 à 14h élargissant le chant de travail à DOKIA ».
7. Si vous deviez supprimer des postes de TD pour parer à l'arrivée de 90 stagiaires supplémentaires à la rentrée prochaine, envisagez-vous d'éventuelles mesures de carte scolaire au prochain mouvement ? « J'ai déjà répondu en partie à cette question (voir intro déclarations liminaires). Comme nous l'avons déjà dit en groupe de travail, il nous est impossible de savoir combien de TD seront impactés par l'arrivée de PES avant la mi-avril. » Le directeur académique accepte la proposition d'une organisation syndicale de voter une bonification de 5 points au mouvement des TD, pour tout TD dont le couplage serait impacté pour moitié au moins, par l'arrivée d'un stagiaire. La proposition est mise au vote mais les deux autres organisations syndicales s'abstiennent. La mesure est donc adoptée à 4 voix « pour » et 6 « abstention ». Le SE-Unsa est favorable à une bonification mais préférerait que celle-ci soit réfléchie et décidée en GT en pleine connaissance de cause. Mesurons-nous ici l'impact de cette mesure sur les autres TD ??? Nous redemandons que les règles du mouvement des TD soient écrites précisément et communiquées à tous les TD après le GT.
8. Pouvez-vous nous confirmer l'augmentation du volume de décharge des PEMF pour parer à cette arrivée de stagiaires supplémentaires, libérant de fait, des supports pour ces PES ? « Nous attendons l'annonce officielle mais sur le principe, c'est acté. »
9. La même question se pose pour porter à ½ temps la décharge des deux DEA d'écoles d'application libérés seulement à ¼ tps. « Là par contre, la réponse est non. Il n'y a pas de raison. Les moyens de formation mis en place sont prêts pour accueillir 180 stagiaires à l'ESPE à la rentrée prochaine »
10. Pouvez-vous nous assurer qu'il ne sera pas envisagé de confier à deux stagiaires le même support de stage ? « Oui. Je peux vous l'assurer. »
11. Autres questions :
 - a) Sur les décharges augmentées des directions en REP+ : « Les écoles en REP+ a 13 classes auront bien une décharge totale. Ce principe ne peut être acté pour l'instant, il faut que j'étudie le coût en nombre de postes à la carte scolaire. La dotation n'est pas extensible même si je souhaite faire perdurer ce système. »
 - b) Sur les raisons des refus de temps partiel en général et du 80% en particulier. Certains collègues ont déjà reçu un refus de la part de leur IEN : « Pour le moment, nous n'avons eu que 3 demandes pour le 80%. mais je n'ai pas encore donné d'avis. Je ne vois pas comment des refus auraient été délivrés.
 - c) Sur l'heure due aux coordinateurs en ULIS collège : « Nous appliquerons la règle et délivrerons les heures nécessaires aux chefs d'établissements afin qu'ils les donnent comme il se doit ».
 - d) Sur la bonification de 4 points pour les REP+ : « Oui. Les 4 points s'appliquent aussi pour les REP+. Les REP+, sont bien en REP, mais + ! »